



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Mars 1999

Numéro 11

Dans ce numéro

- 1 La réduction du temps de travail.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP du vendredi 26 février 1999.
- 4 Bulletin d'adhésion.

REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : Après le rapport ROCHE il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser !

Heureux fonctionnaires qui travaillez, comme dans notre bonne administration des Finances 34h26 (admirons la précision !) par semaine en moyenne sur l'année !

Vous avez l'impression de faire 39 heures par semaine voire plus quand le besoin s'en fait sentir ? Que nenni, répond le déjà fameux rapport Roché qui insiste sur l'aspect "artificiel" du travail fourni par les agents au delà des 7H48 réglementaires !

Le rapport ROCHE s'accapare les méthodes du patronat pour calculer la durée hebdomadaire du travail en calculant celui-ci sur l'année. Pour cela, il tient compte des jours de congés supplémentaires qui nous sont accordés ou plutôt qui nous ont été accordés au vu du rapport de forces de l'époque et constituent aujourd'hui un acquis social. Il procède de même en avançant, comme dans le privé, la **notion de temps de travail effectif** (temps de pause et de trajet décomptés, jours de congé supplémentaires, jours fériés, etc.).

Faisant masse de tout cela, il en tire la conclusion selon laquelle les fonctionnaires travaillent entre 35 et 37 heures. D'où, selon le rapport, plusieurs pistes à étudier :

- uniformiser la mesure du temps de travail dans les trois fonctions publiques reposant sur une unité commune (l'heure) avec décompte annuel du temps de travail effectif.
- mise à jour de la durée effective du travail permettant de moduler largement le fonctionnement et l'organisation du travail en fonction des nécessités du service et des aspirations des personnels.

En clair, et comme le soulignait la presse, le dossier, pris sous cette approche, est explosif au vu des contraintes budgétaires que le

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et HUNKELER Sandrine (T. Auxonne).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux) et ROMERU Claudette (T. Chenôve).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

gouvernement s'est fixé se concrétisant par une stabilité des effectifs (avec redéploiement) et la modération salariale.

Pour ce qui concerne la CGT, la référence à un temps de travail annualisé est inacceptable et c'est faire fi des sujétions particulières (exemple : infirmières, enseignants, ou, au Finances : dactylocodeuses, agents travaillant dans les grandes villes, etc.) et des usages obtenus dans le cadre de rapports de forces ou de luttes.

⇒ **Se situant délibérément dans un processus de non-crédation d'emplois, le rapport donne l'impression de trouver tous les prétextes pour avaliser l'idée selon laquelle les fonctionnaires ne feraient pas leurs 39 heures par semaine.**

Que le patron des patrons se réjouisse du rapport ne peut que nous inquiéter !

De plus, il est question d'une autre organisation du travail qui pourrait nous amener à une **plus grande amplitude d'ouverture des services sans que cela ne réponde aux besoins des usagers et sans contrepartie pour les personnels.**

Comme le soulignait Bernard Thibault, nouveau secrétaire général de la CGT : « il serait complètement aberrant que le secteur public la Fonction Publique ne participe pas, par le biais de la réduction du temps de travail, aux créations d'emplois qui ont été affichées comme un objectif du gouvernement ».

La CGT suivra de près les discussions qui s'ouvriront début mars au niveau de chaque Ministère. Nous défendrons les revendications largement partagées par les personnels et les autres organisations syndicales :

- **Réduction du temps de travail de 4 heures par semaine sans perte de salaire.**
- **Crédation d'emplois stables correspondants.**
- **Ouverture de négociations sur l'organisation du travail sans annualisation imposée ni flexibilité.**

C'est sur ces bases que la CGT appelle à la mobilisation de chacun pour obtenir une réduction du temps de travail permettant de mieux vivre et créatrice d'emplois !

CAP de mutations du 26 février 1999

La CAP locale des Agents et Contrôleurs s'est réunie le vendredi 26 février pour examiner les mutations proposées par la Direction. Le mouvement reste très limité puisque seulement 4 affectations ont été proposées (dont deux internes) :

LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS AU 1^{ER} AVRIL 1999 :

- Mme WITMANN à TG Recouvrement-Gestion au 1/3/99 (ex-T. Pontailier sur Saône),
- Mme GOMEZ à T. Pontailier sur Saône (ex-T. Dijon CHU),
- Mme LAGUERRE à T. Dijon Municipale (arrivée en Côte d'Or),
- M. MONTI à T. Dijon Est (arrivée en Côte d'Or).

Quatre affectations d'agents de recouvrement stagiaires sur des emplois réservés sont annoncées au 1^{er} avril 1999. Toutefois, la Direction a refusé de préciser les affectations de ces nouveaux agents nommés en dehors du contrôle de la CAP.

Le prochain mouvement aura lieu au 1^{er} septembre 1999. Aussi, afin de veiller au respect de vos droits, nous vous invitons à transmettre à votre élu de la CGT une copie de votre demande de mutation.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : **ECHELON :**